

16340

**Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 juin 2012
de la Société ADB sise 37 rue François Arago 93100 BOBIGNY, SARL au
capital de 8 000 €, RCS BOBIGNY B 529 038 259**

Sont réunis ce jour à la demande du gérant

Monsieur ABED Yasser
Madame PEYRONNET Corinne
Monsieur ABED Ahmed Said Sayed



Première résolution :

L'associé gérant décide la cession de 4000 parts sociales numérotées de 01 à 4000 propriétés de **Monsieur ABED Yasser** au profit de **Monsieur ABED Ahmed Said Sayed**.

Les cessions de parts seront enregistrées à la recette principale des impôts.
En conséquence, les statuts en seront modifiés.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale, en conséquence des résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 7 des statuts qui sera désormais libellé ainsi :

« Article 7 – Capital

Le capital social est ainsi fixé à la somme de 8000 € et divisé en 8000 parts sociales d'une valeur nominale de 1€ chacune, lesquelles sont attribuées à :

- Monsieur ABED Ahmed Said Sayed
- Madame PEYRONNET Corinnes

4000 parts numérotées de 01 à 4000
4000 parts numérotées de 4001 à 8000

Soit total des parts sociales : huit milles parts

8000 parts

Les soussignés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties entre elles dans la proportion sus indiquée et sont entièrement libérées. »

Troisième résolution :

L'assemblée générale approuve la démission de **Mr ABED Yasser** aux fonctions de gérant de la société.

L'assemblée générale lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'assemblée générale nomme Monsieur ABED Sais Sayed en qualité et aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr ABED Yasser gérant démissionnaire.

Monsieur ABED Sais Sayed ici présent après avoir consulté la comptabilité de la société par une personne de son choix accepte le passif et l'actif de la société ainsi que les fonctions de gérance qui lui sont confiés à ce jour.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

En conséquence, les statuts en seront modifiés.

A.Y.

A.A. P.C. 1

Cinquième Résolution :

L'assemblée générale, en conséquence des résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 7 des statuts qui sera désormais libellé ainsi :

« Article 21 :

NOMINATION DES GÉRANTS

La collectivité des associés nomme ce jour en qualité de Gérant Associé, Monsieur ABED Ahmed Said Sayed né le 21/06/1960 à Caire (Egypte) - de nationalité Egyptienne - demeurant au 18, route de Corbeil 91230 MONTGERON pour une durée illimitée, et lui est demandé de prendre pour le compte de la société jusqu'à l'immatriculation des modifications au RCS de BOBIGNY, les engagements suivants :

- prise de bail des locaux dans lesquels sera exercée l'activité sociale,
- résultat algébrique des opérations actives et passives effectuées par le gérant et les associés,
- enregistrement, publications, dépôts légaux et, généralement toutes les formalités en vue de la constitution définitive de la société. »

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

Tout pouvoir est donné au porteur de la présente pour effectuer les formalités modificatives auprès du RCS de Bobigny.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Monsieur ABED Yasser

Monsieur ABED Ahmed Said Sayed

Madame PEYRONNET Corinne

